

STATUT, DÉONTOLOGIE ET RESPONSABILITÉ DES MAGISTRATS

DU 20 AU 25 MARS 2019

Inscription : avant le 15 fév. 2019

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Magistrats étrangers.

LANGUE

Français exclusivement (niveau B2 requis).

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

500 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24



En bref

Acquérir une connaissance fine du fonctionnement de la magistrature en France et de ses grandes logiques. Débat autour des grands principes démocratiques régissant ce corps de métier et présentation de cas concrets.

Contexte

Autorité indépendante en application du principe de la séparation des pouvoirs, le magistrat voit ses fonctions encadrées par un statut, des règles déontologiques mais également par des responsabilités destinées à garantir le bon exercice de la justice. Cette session présente les règles éthiques et déontologiques applicables aux magistrats français. Elle revient sur les rôles et attributions respectifs des différentes institutions intervenant dans la gestion statutaire des magistrats en France, qu'il s'agisse du ministère de la Justice, du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ou de la Commission d'avancement. Sont également abordés les aspects disciplinaires et les jurisprudences applicables en France en la matière.

Pédagogie

Essentiellement pratique, cette formation permet d'acquérir une connaissance fine du fonctionnement de la magistrature en France et de ses grandes logiques.

Elle est également l'occasion de débats tant autour des grands principes démocratiques régissant ce corps de métier qu'autour de cas concrets abordés lors de la session.

DU 17 AU 18 OCT. 2019

Inscription : avant le 30 août 2019

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Magistrats étrangers.

LANGUE

Français exclusivement (niveau B2 requis).

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

200 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

LES RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE EXPOSITION DE SOI ET VIE PRIVÉE

En bref

Lieu d'exposition de soi, de rencontres et de discussions, les réseaux sociaux sont un moyen d'expression mais aussi une source de contentieux et un outil d'enquête qui interroge la place du juge et du procureur dans la société.

Contexte

Lieu d'exposition de soi ou de représentation, de rencontres et de discussions, les réseaux sociaux, en constant développement, sont pour le juge une nouvelle source de contentieux, un nouvel outil d'enquête, mais également un moyen d'expression qui pose sous une autre forme la question de la place du juge dans la société.

Pédagogie

La session abordera, par des conférences et des échanges, la question du développement croissant des réseaux sociaux (notamment ses conséquences sur la protection de la vie privée et des données personnelles), ainsi que sur l'office du juge. Elle permettra également d'entamer une nécessaire réflexion sur la place du juge sur les réseaux sociaux et sur l'équilibre fragile entre liberté d'expression et devoir de réserve.

